



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

autistes

Question écrite n° 23382

Texte de la question

M. Frédéric Reiss souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation des personnes souffrant d'autisme en France. Les personnes atteintes de cette pathologie ont très peu d'autonomie et ont besoin de la présence constante de personnes qui les protègent, les éduquent et les aident au quotidien. Un très grand nombre de ces personnes n'ont pour ainsi dire aucune prise en charge, les parents doivent garder à la maison leur enfant devenu adulte. A Niederbonn-les-Bains, le député-maire signale le cas dramatique d'une famille qui a deux fois des jumeaux garçons autistes dont les deux plus jeunes sont particulièrement atteints. Le courage de la maman et du papa confrontés en permanence à ce problème douloureux est simplement admirable. Actuellement, deux mille autistes français sont soignés en Belgique et seulement 10 % des personnes atteintes par cette maladie seraient accueillies dans des structures spécialisées en France. Le plan « autisme » mis en oeuvre depuis 1995 n'a pas vraiment changé la situation. A la fois à cause de l'insuffisance du montant des enveloppes, mais aussi parce que beaucoup de places n'ont pas été de vrai rattrapage mais de simples régularisations ou mal affectées. Aussi, il lui demande quelles sont ses intentions en la matière et si les pouvoirs publics vont réellement affirmer une volonté et exprimer des orientations claires quant à ce véritable problème de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23382

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6179